

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015 (14H-17H)

Lieu : Union Internationale des Chemins de fer,
16 rue Jean Rey, Paris 15^{ème}.

Les enjeux de radioprotection des salariés intervenant dans l'industrie nucléaire ont conduit la filière nucléaire, au travers du GIN et des exploitants, à mettre en place depuis 1992 une certification du système de management de la radioprotection dans les entreprises. La qualité du suivi dosimétrique des intervenants, de la surveillance médicale et plus globalement de la prise en compte de la radioprotection dans les 584 entreprises certifiées sont directement en lien avec le travail de l'ensemble de la filière et le processus de certification.

Aujourd'hui, l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} juillet 2015, de l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités nucléaires conduit à passer d'une obligation contractuelle des exploitants à une exigence réglementaire. Cet arrêté précise les exigences pour obtenir la certification nécessaire pour les entreprises extérieures et les entreprises de travail temporaires pour pouvoir réaliser des prestations en Industrie Nucléaires de Base.

La SFRP propose une table ronde sur ce nouveau cadre de certification, animée par la DGT, le CEFRI (organisme de certification des entreprises) et des représentants de la filière nucléaire (GIN, exploitants...). Un premier point sera de positionner le nouveau référentiel face aux enjeux en radioprotection de la filière nucléaire dans la continuité des exigences actuelles des exploitants.

S'en suivra des témoignages sur la mise en œuvre du nouveau référentiel, puis une discussion, point fort de cette manifestation, où le nouveau référentiel de certification, sa portée et ses difficultés d'application seront abordées.

Ces échanges appelleront de la part des intervenants des réponses qui seront de nature à aider les entreprises à gérer la transition entre les anciens et nouveaux référentiels.

Le Programme

La SFRP organise une rencontre spécifique sur ce sujet, sous forme d'une après-midi d'information et de débat dont le programme est le suivant :

- 🕒 **14h00 : Accueil des participants**
- 🕒 **14h30 : Ouverture de la table ronde,**
Thierry VIAL
- 🕒 **14h45 : Dispositif réglementaire,**
Thierry LAHAYE, Chef du pôle des risques physiques à la DGT
- 🕒 **15h15 : Processus de certification,** Pascal VAUCHERET, Directeur du CEFRI
- 🕒 **15h45 : Témoignage d'une société certifiée en application de l'arrêté du 27 novembre 2013**
- 🕒 **16h15-17h15 : Table ronde et échange avec les participants**
- 🕒 **17h15-17h30 : Synthèse et conclusion de la table ronde,** Thierry VIAL

Le nombre de places est limité à 60 participants
(inscription par ordre de priorité).

DROITS D'INSCRIPTION

Cette table ronde est prioritairement réservée aux adhérents de la SFRP. Il vous est possible d'adhérer à la SFRP pour assister à cette table ronde (bulletin d'adhésion disponible sur le site : www.sfrp.asso.fr).

Membre SFRP (actif, retraité, étudiant) : 50€.

Le bulletin d'inscription sera disponible sur le site : www.sfrp.asso.fr à partir du 1^{er} juillet 2015.

Ces droits, non soumis à la TVA, peuvent être imputés sur votre budget formation continue sous le numéro : 119 208 131 92. Seules les annulations d'inscription communiquées au secrétariat de la SFRP avant le 18 septembre donneront lieu à remboursement des sommes versées.

**DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :
18 SEPTEMBRE 2015.**

Société Française de Radioprotection

BP 72, F 92263 Fontenay-aux-Roses CEDEX - Tél. : 01 58 35 72 85

